



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



18169816

MONITEUR BELGE

20 -11- 2018

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

13 NOV. 2018

BELGISCH STAATSBLAD

Grefte
TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0542.502.291

Dénomination

(en entier) : FONDATION ANAHATA

(en abrégé) :

Forme juridique : FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE

Siège : CHAUSSEE DE TOURNAI 52/1 - 7520 RAMEGNIES-CHIN

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Procès-verbal de l'administrateur délégué tenue le 05/11/2018 au siège social

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame Christine Gourlet qui exercera elle-même les fonctions de secrétaire et scrutateur.

L'administrateur délégué soumet les points figurant à l'ordre du jour :

Transfert de Siège social

L'administrateur délégué prend la décision suivante :

Le siège social de la société est transféré à compter du 01 novembre 2018 à l'adresse suivante:
Rue du Progrès 4B – 7503 Froyennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Christine Gourlet
Administrateur délégué PCA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2018 - Annexes du Moniteur belge